



Expertise Médicale pour garde d'enfant

Par DHT

Bonjour à tous,

Est ce si je demande une expertise médicale contre la partie adverse, et que la JAF l'accorde, est ce que l'expert médical peut accéder aux résultats notamment de prise de sang de la partie adverse ?

Merci

Par StephaneB

Bonjour

Demander une expertise médicale sans preuves, c'est refus assuré.

Et cela pourrait même vous desservir devant le JAF

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour quelle raison voulez-vous cette expertise ?

Il y a des antécédents d'addiction que vous pouvez démontrer ?

des accidents routiers responsables avec alcoolémie ?

Interrogez votre avocat avant de vous planter devant le JAF.

Par DHT

Bonsoir,

Merci à tous les deux pour vos réponses.

Oui il y a un antécédent d'addiction à l'alcool, reconnu devant la JAF, mais aucun accident, arrestation ou autres.

J'ai juste un gros doute sur le format des résultats de prise de sang qu'elle a transmis à son avocate pour l'audience de conciliation, elle me paraît trafiqué.